

Rapport n° 7	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 25 juin 2012		Chapitre : 11 Article :

**REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE BUIRONFOSSE  
DE FRAIS DE PERSONNELS  
POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION DU CPI**

Par convention en date du 23 mars 2012, le centre de première intervention de BUIRONFOSSE a été mis gratuitement à disposition du Service départemental d'incendie et de secours. Ainsi, le SDIS succède dorénavant à la commune dans ses droits et obligations.

Or, les locaux abritant le Centre de Première intervention nécessitent des travaux d'isolation thermique assez conséquents, dans le but de rendre les conditions d'emploi acceptables mais aussi de réaliser de substantielles économies énergétiques.

Ces travaux pourraient être inscrits à l'autorisation de programme des travaux pérennes ; toutefois, l'article 6 de la convention de transfert précise que le SDIS peut confier à la commune la responsabilité d'une opération de grosse réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement, ce que suggère la commune de BUIRONFOSSE.

Aussi, il est proposé :

1. de confier la réalisation des travaux à la commune de BUIRONFOSSE, le SDIS fournissant les matériaux nécessaires ;
2. de rembourser à la commune de BUIRONFOSSE les coûts de main d'œuvre, sur les bases de la masse salariale des employés communaux chargés de leur accomplissement et du temps consacré aux travaux.

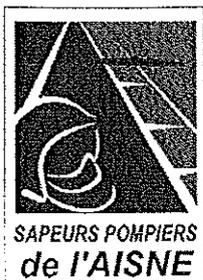
\*\*\*

**Il vous est proposé de vous prononcer sur le projet de délibération joint en annexe.**

**Les crédits sont inscrits au chapitre 11 du budget 2012 du SDIS.**

**Le Président,**

**Jean-Jacques THOMAS**



Délibération n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 25 juin 2012		Chapitre : 11 Article :

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents : ....	14
Votants : .....	14

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 25 juin 2012 à 16 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 5 juin 2012, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Michel CARREAU, Noël GENTEUR représentant Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patriek DAY, Daniel GARD représentant Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

**II - Membre de droit**

Monsieur le Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
~~M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental,~~  
 M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,  
 M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,  
~~M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non-officier,~~  
~~M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non-officier.~~

Excusé(s) : Monsieur le Préfet,  
 MM. Daniel COUNOT, Jacques KRABAL, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE donnant pouvoir à Jean-Luc LANOUILH, Patrick DAY, Paul GIROD, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON, Colonel Stephan ANTHONY, Sergent Chef Mickaël MOINAT, Adjudant Chef Denis COUTANT.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental,  
 Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Jean-Noël CANTELLI,  
 Jean-Marc KRIEGER, Philippe MOREAU, Mmes Marylène PIOT, Christiane CHAUSSON  
 de la Direction départementale.

**REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE BUIRONFOSSE  
DE FRAIS DE PERSONNELS  
POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION DU CPI**

Vu le rapport n° 7 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

.../...

- Confie la réalisation de travaux d'isolation thermique à la commune de BUIRONFOSSE, le SDIS fournissant les matériaux nécessaires ;
- Décide que les coûts de main d'œuvre seront remboursés à la commune de BUIRONFOSSE, sur les bases de la masse salariale des employés communaux chargés de leur accomplissement et du temps consacré aux travaux ;
- Dit que les crédits de paiement sont inscrits au budget 2012 du SDIS.



Le Président,

Jean-Jacques THOMAS